

Demandes de consentements

Chers parents,

Nous sollicitons votre consentement pour deux traitements particuliers de données à caractère personnel. Ces traitements sont bien entendu envisagés dans le cadre d'activités liés à la scolarité de votre enfant.

Vous êtes totalement libres d'accorder ou non ce consentement et disposez, pour ces traitements particuliers, des mêmes droits que ceux accordés pour tout traitement de données à caractère personnel. Merci de vous référer à notre déclaration de protection des données personnelles pour plus d'informations.

Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas à nous contacter.

La direction

Droit à l'image

Dans le cadre de nos activités pédagogiques ou pour illustrer la vie de l'école, nous sommes amenés à utiliser des photographies ou vidéos de votre enfant.

Nous veillerons à ce que ces données ne soient pas utilisées à l'extérieur de l'école sans votre autorisation. Les affichages éventuels seront limités aux parties privatives de notre établissement.

Nous nous efforçons de sensibiliser les jeunes et les membres du personnel à l'importance du respect du droit à l'image qui implique notamment de s'abstenir de capturer l'image d'une personne si elle le refuse.

Par ailleurs, nous pourrions être amenés à utiliser l'image de votre enfant :

- Sur notre site Internet, notre page Facebook,
- Dans le petit journal de l'école,
- Sur les photos de groupe affichées à l'entrée de notre école,
-

Pour ce type de diffusion plus large, nous avons besoin de votre consentement.

Veuillez noter qu'il ne sera en aucun cas question d'une diffusion à des fins commerciales ou qui ne soit pas en lien avec les missions pédagogiques et éducatives d'une école et leur promotion.

Je soussigné(e) , **parent/responsable**
de **autorise/n'autorise pas** l'école à diffuser les
images de son enfant sur les supports et dans les conditions détaillées dans la liste ci-dessus.

Nom, date et signature :

Inscription de votre enfant sur une plateforme numérique

Dans le cadre de sa scolarité, votre enfant sera amené à utiliser des outils numériques en ligne.

La Belgique a fixé à 13 ans la majorité numérique pour les « services de l'information », c'est-à-dire la fourniture dématérialisée de services à distance.

Pour cette raison, nous devons obtenir l'autorisation parentale avant d'inscrire votre enfant sur la plateforme numérique utilisée par l'école et lui permettre de l'utiliser.

Celle-ci permet une communication entre les enseignants et les élèves, en bon lien avec les parents, ainsi qu'un moyen de remise de travaux ou de documents. Elle pourrait être utilisée durant toute la scolarité des élèves dans notre école.

Je soussigné(e), **parents/responsable**
de, élève en classe de déclarent
autoriser/ne pas autoriser l'école à créer un code d'accès (login, mot de passe et adresse mail) pour
leur enfant.

Ces accès lui permettront d'accéder aux différents services de la plateforme pour des finalités scolaires
ou en relation directe avec la vie de son école.

Nom, date et signature :

Toute décision relative à l'enfant est réputée prise de commun accord par les parents. Un parent est présumé, lorsqu'il agit seul, avoir reçu un mandat du conjoint ou de l'ex-conjoint pour prendre les décisions relatives à l'enfant.